



Réalisez votre diagnostic ergonomique

Qu'est-ce que l'ergonomie ?

C'est une discipline scientifique qui s'intéresse aux interactions entre l'Homme et son environnement.

L'ergonomie au poste de travail a pour objectif d'améliorer les conditions de travail des opérateurs en agissant sur la santé, la sécurité, l'efficacité...

Pour cela, l'étude ergonomique peut prendre en compte divers aspects : individuels, psychosociaux, biomécaniques, environnementaux, organisationnels ou encore cognitifs.

Un diagnostic ergonomique, qu'est-ce que c'est ?

Des conditions de travail inadaptées peuvent entraîner de nombreuses conséquences pour l'employeur et le salarié : souffrances physiques, arrêts maladies, difficultés de recrutement... Et pourtant, agir n'est pas toujours coûteux ou complexe.

La prestation de diagnostic ergonomique FCBA est une analyse scientifique d'un ou plusieurs postes de travail, permettant d'accompagner les entreprises dans l'identification de pistes d'amélioration adaptées.

Quels sont les gains pour l'entreprise ?

Il y a de nombreux bénéfices à réaliser un diagnostic ergonomique, comme :

- Lutter contre les maladies professionnelles (ex. : TMS), accidents de travail, douleurs chroniques...
- Améliorer l'attractivité du poste de travail
- Maintenir les opérateurs dans l'emploi
- Etre accompagné dans un projet de réaménagement
- Apporter un nouveau regard sur les postes de travail et sur les projets d'amélioration de l'entreprise (s'assurer que les aménagements ne créent pas de nouvelles problématiques et n'impactent pas la santé des opérateurs...)

A l'issue d'un diagnostic ergonomique, nos recommandations peuvent être de l'ordre de l'aménagement des postes, de l'équipement des opérateurs, de l'organisation du travail ou autres actions pertinentes.





Quelles sont les étapes d'un diagnostic ergonomique ?

Afin de pouvoir préconiser des pistes d'amélioration adaptées, plusieurs étapes de travail sont nécessaires.

ETAPE 1

Réunion de lancement

- Récolte des premiers éléments de compréhension du terrain d'intervention
- Discussion sur la demande initiale

→ Sollicitation de l'entreprise : 45 minutes en visio

ETAPE 2

Analyse documentaire

- Analyse de documents permettant d'éclaircir la demande et/ou préparer l'intervention

ETAPE 3

Intervention sur site

- Visite de l'entreprise
- Récolte de données par l'ergonome en autonomie : observations, entretiens, prise de mesures

→ Sollicitation de l'entreprise : 1 journée d'accueil de l'ergonome

ETAPE 4

Phase d'analyse et de rédaction

- Analyse des données
- Recherche des pistes d'amélioration

ETAPE 5

Restitution du diagnostic

- Après des acteurs en lien avec le projet
- Sollicitation de l'entreprise : 1 h 30 en visio

Le diagnostic peut être restitué dans un délai d'une semaine après l'intervention sur site.

Coût de la prestation

- Les diagnostics ergonomiques sont disponibles à partir de 5 640 € HT.
- Une prise en charge totale est possible pour les fabricants du secteur de l'ameublement, adhérents aux prévoyances APGIS et AG2R, dont le numéro de convention collective est le 1411.

Contacts

Clarine Lenormand

Consultante en ergonomie

✉ clarine.lenormand@fcba.fr

☎ +33 (0)6 71 05 69 41

Manon Provost

Consultante en ergonomie

✉ manon.provost@fcba.fr

☎ +33 (0)1 72 84 98 50



INSTITUT
TECHNOLOGIQUE

10 rue Galilée
CS 81050 Champs-sur-Marne
77447 Marne-La-Vallée Cedex 2
+33 (0)1 72 84 97 84

fcba.fr

